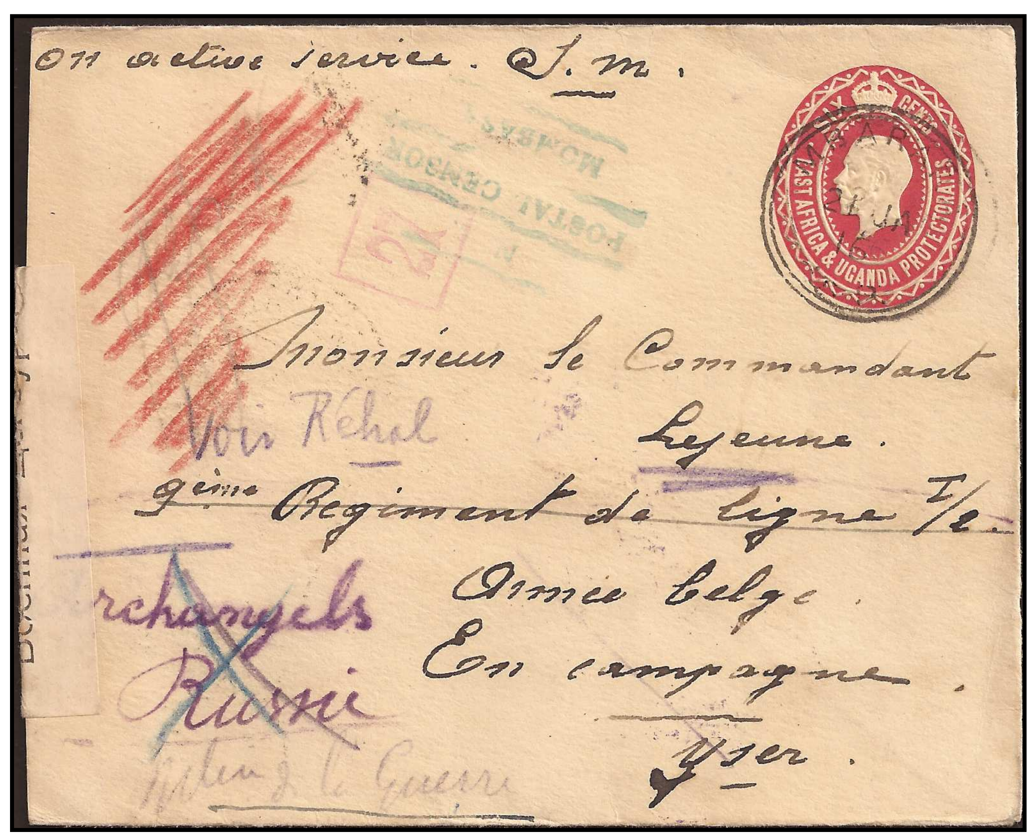
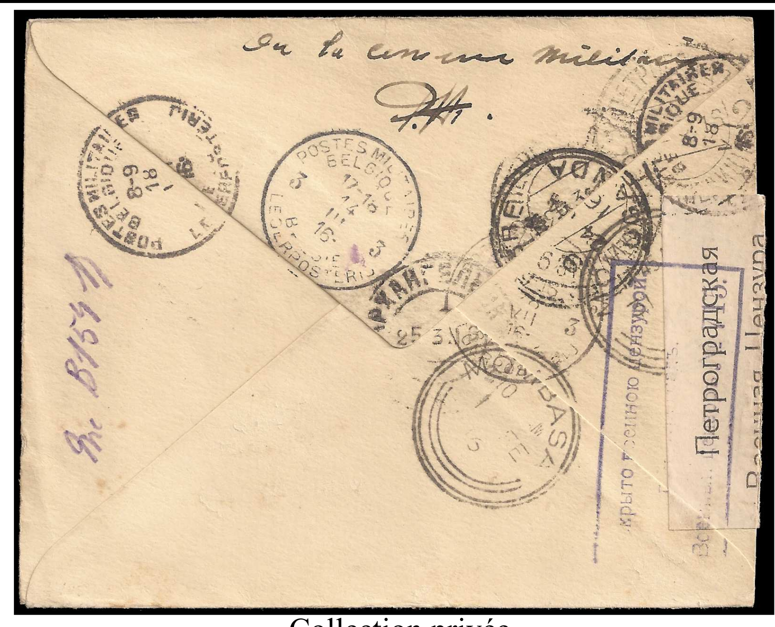


Les Congolâtres

Bulletin philatélique bimestriel
diffusé GRATUITEMENT par email sous PDF
Février – avril – juin – août – octobre - décembre

NUMERO 9 - AVRIL 2014





Collection privée

CONTACTS : *Thomas & Philippe* ***LINDEKENS*** – *lindekens.bogaerts@skynet.be*

COMITE DE REDACTION

Herreweghe Jean | Lindekens Thomas
Lindekens Philippe | Vander Marcken Luc

www.philafrica.be/CONGOLATRES




Lindekens Thomas



Herreweghe Jean



Vander Marcken Luc



Lindekens Philippe

SOMMAIRE

Description lettre en couverture

Description de Luc Vander Marcken:

Du détachement belge en Ouganda (voir Congolâtres n° 5) vers les autos canons belges en Russie

Entier postal ougandais en franchise militaire à destination du « Commandant Lejeune de l'armée belge en campagne » oblitéré à Mbarara 21 JA 16. Au verso, cachet de transit Entebbe 24 JA 16, Mombasa 31 JA 16 et 1 FE 16 où l'entier est censuré, cachet de censure en vert « Passed by/ POSTAL CENSOR/ Mombasa. » (au recto). Cachet d'arrivée POSTES MILITAIRES BELGIQUE 3 le 14 III 16 d'où l'entier est redirigé vers la Russie où le Commandant Lejeune a été expédié au sein des A.C.M. (Auto Canons Mitrailleuses), grand cachet rectangulaire de la censure russe frappé en violet et bande de fermeture imprimée, cachet de censeur ou de tri « 27 » en rose au recto. Cachets à date Petrograd 20.3.16 et Arkhangelsk 25.3.16. Le Cdt Lejeune ayant été remplacé et devant prendre la route du retour l'entier revient vers l'armée belge en campagne, cachets POSTES MILITAIRES BELGIQUE du 18 et 26 VII 16.

"Quelques falsifications du Congo"

Par Luc Vander Marcken



ÉMISSION DE 1887 - VRAI OU FAUX NON ÉMIS 10 FRANCS GRIS?



On voit réapparaître depuis quelques années à l'occasion de l'une ou l'autre vente publique des timbres 10 Francs gris de l'émission de 1887 « Léopold II de trois quarts à droite » vendu comme non émis au même titre que les 25 et 50 Francs gris repris au catalogue et dont l'authenticité, pour ces deux dernières valeurs, ne fait aucun doute.

Au sujet du 10 Francs voici ce qu'écrivait le général Dufour dans « Congo cinquante ans d'histoire postale » : « On prétend même qu'il y eut un 10 Francs gris, nous n'avons jamais vu un seul 10 Fr. gris authentique ». Par contre, sept semaines avant son décès, Mr. l'Abbé Gudenkauf établissait une attestation pour un exemplaire avec bord de feuille inférieur dans ces termes : « Timbre authentique, mais non émis. Rare. ». Ayant eu l'occasion de discuter avec Mr. l'Abbé deux ou trois mois auparavant justement à ce sujet, il me confirmait alors que le 10 Fr gris soi-disant non émis, à son avis, n'était qu'une invention de faussaire !

Il était donc nécessaire d'étudier ce « phénomène » sous toutes ces coutures.

La dentelure

Nous savons que les timbres de cette émission étaient dentelés au châssis. Dans ce mode de perforation la dentelure de toute la feuille s'obtient d'un seul coup et est, de ce fait, toujours très régulière et rectiligne. Or, sur le 10 Fr. gris on peut, à l'œil nu, se rendre compte du mauvais alignement des trous, surtout entre le bas du timbre et le bord de feuille.





En comparant la dentelure avec le bas de feuille d'une planche du 25 Fr. gris agrandis tous les deux à 150%, on constate la différence de régularité et d'alignement de la perforation. Il est également à remarquer que la longueur du bord de feuille est plus importante que tous les bords de feuilles connus sur timbres isolés, blocs ou panneaux entiers de cette émission.

Le papier

Plus mince (± 75 microns) que le papier employé pour les valeurs de l'émission de 1887 (± 85 microns) le papier de ce 10 Fr. gris est également nettement plus blanc.

La gomme

Très blanche, mince et non craquelée contrairement aux timbres de cette émission qui ont la gomme toujours plus ou moins jaunie et craquelée au minimum légèrement.

Le verso

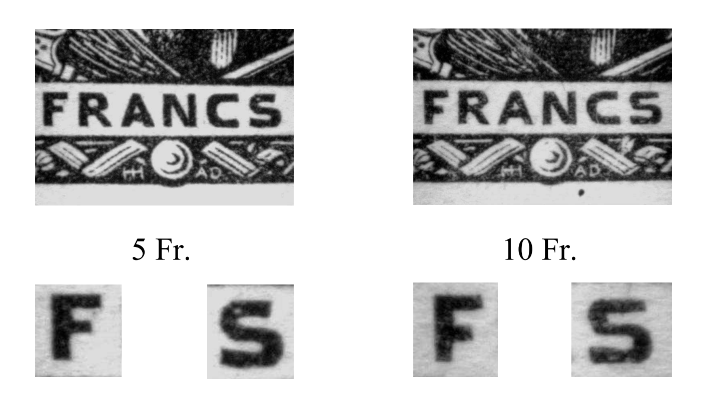
Le système d'impression employé a laissé un important foulage au verso. Ce foulage est léger à inexistant dans cette émission.

Le dessin

L'effigie du Souverain, les éléments du décor, les branches de l'étoile centrale sont en tous points corrects comparés aux originaux. On a utilisé, à n'en pas douter, un bloc report original pour cette impression. A signaler, quand même, les lignes intermédiaires du grand cordon qui sont, comme dans la plupart des faux, beaucoup trop marqués.

Le lettrage

Celui-ci nous apprend bien des choses. Il faut pour cela, d'abord, convenablement observer les épreuves des coins originaux du 5 et du 10 Francs.



Agrandissements des lettrages des épreuves des coins originaux des 5 et 10 Francs

On peut remarquer sur ces épreuves que la lettre F et la lettre S sont légèrement différentes d'une valeur à l'autre. En effet, l'épreuve de coin du 5 Fr. nous montre que le F a ces deux barres horizontales rapprochées et que la deuxième se situe à la moitié de la hauteur de la lettre. Le S à, quant à lui, la barre supérieure horizontale assez courte et se terminant en retrait de la boucle inférieure de cette lettre. Sur l'épreuve du 10 Fr. le F a sa deuxième barre horizontale plus basse et la lettre S a sa barre horizontale supérieure nettement plus longue et égale à la boucle inférieure de cette lettre. Il est important de noter que ces caractéristiques présentes sur les épreuves des coins originaux **se retrouvent à travers toute l'émission et aussi bien sur tous les 5 Fr. gris et violet que sur tous les 10 Fr. ocre.**

Or, que constatons-nous sur le 10 Fr. gris ? Le lettrage est au type du 5 Francs, à savoir, le F avec barres horizontales rapprochées et le S avec la barre horizontale supérieure courte ! Si on a utilisé un bloc report original (on sait que certains furent « empruntés » au Ministère pendant la guerre 14-18) on devrait donc trouver la valeur « 5 » dans les cartouches et non « 10 ». Les reproductions sur feuillet de 10 exemplaires dites « Lenoir » et fabriquées à l'aide d'un bloc report d'origine présentent toutes le lettrage type du 10 Fr. et non, comme ce timbre ci, le lettrage du 5 Fr. avec chiffre 10.
La comparaison des chiffres 10 entre les originaux et ce timbre nous montre de sensibles différences de formes et d'épaisseurs.

5 Fr. gris authentique



10 Fr. ocre authentique

10 Fr. gris « non émis »

On peut donc raisonnablement penser que l'on a remplacé la valeur 5 par la valeur 10 dans une empreinte du 5 Francs. Il est vrai qu'un faux 10 Fr. proposé comme authentique non émis et hors catalogue se vendra plus cher qu'un simple faux 5 Fr. gris catalogué. Ce travail s'est-il effectué sur un bloc report d'origine ? L'avenir nous le fera peut-être découvrir un jour.

Conclusion

1° Il ne s'agit en aucun cas d'un timbre imprimé à l'aide du bloc report ou du coin d'origine. La différence dans le lettrage en est la preuve flagrante.

2° La différence d'épaisseur et de couleur du papier, de la gomme, du foulage et de l'alignement de la dentelure entre ce timbre et tous les exemplaires authentiques comparés démontrent qu'il ne peut absolument pas s'agir d'un timbre émis à l'époque de l'émission de 1887.

3° Au vu de tous ces éléments de comparaison nous pouvons affirmer qu'il s'agit bel et bien d'une falsification habilement déguisée en « non émis ».

N.B. N'ayant pu réaliser cette étude que sur un seul exemplaire, je fais appel aux collectionneurs possédant ce genre de « phénomènes » afin de pouvoir pousser plus avant les investigations.

ÉMISSION 1898 - "TYPE MOLS" - 3.50 FRANCS VERMILLON NON DENTELÉS BORD GAUCHE

A

B



C



Les deux exemplaires du 3,50 Fr. vermillon ci-dessus, n° 47 (A) et 37L (B) du Catalogue officiel de Belgique, dont le bord gauche est non dentelé du côté du bord de feuille semblent être deux superbes curiosités fort recherchées par les collectionneurs. En effet, les timbres au type « Mols » avec une ligne de perforation manquante sont toujours des pièces très appréciées et réalisent de bon prix dans les ventes publiques.

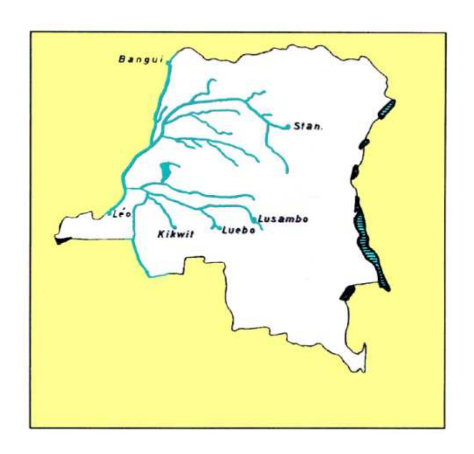
La pièce A est à la position 1 dans la feuille de 50 et elle est surchargée « CONGO BELGE » typographiquement. La pièce B est à la position 6 dans la feuille de 50 et est surchargée à la main « CONGO BELGE » à l'aide de la surcharge locale (au Congo) type 1. Les deux timbres étant issus du même tirage dont la combinaison des planches est I+A. Précisons tout de suite que timbres et surcharges sont rigoureusement authentiques et ne proviennent pas de la même feuille.

Pour la plupart des collectionneurs ces deux pièces pourraient être admises comme curiosités de dentelures, même si ceux-ci possèdent ce timbre en feuille complète et ont l'occasion de superposer les timbres à leur places respectives, ils ne pourront que conclurent que la perforation de gauche est manquante puisque la marge gauche dépassera largement la ligne de perforation présente sur leur feuille.
Pourtant, ces deux timbres ont été « transformés » en un coup de ciseaux !

A l'époque le travail de perforation chez Waterlow Bros & Layton (fabriquant de ces timbres) était effectué ligne par ligne sur une machine à perforer actionnée au pied par une pédale. L'opérateur devant avancé les feuilles au fur et à mesure du travail de perforation. Il est arrivé régulièrement que l'opérateur oublie une ligne de perforation, qu'elle soit verticale ou horizontale, la feuille étant perforée dans un sens puis dans l'autre. Il est, par contre, beaucoup plus rare que l'opérateur ait mal présenté sa liasse pour effectué la première ligne de perforation et que celle-ci soit en légère diagonale par rapport à l'alignement des timbres. Ce fut pourtant le cas ici et quelques feuilles du 3,50 Fr. eurent leur première ligne de perforation verticale en légère diagonale comme dans l'exemple ci-dessus (C) : bloc de quatre, position 1-2 / 6-7 de la feuille.
Il n'y avait plus qu'à couper pour créer des pièces rares !

FALSIFICATIONS "BATEAU-POSTE"



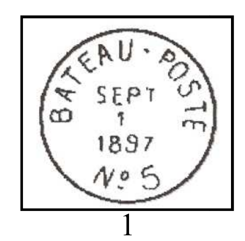


Le fleuve Congo, en amont du Stanley-Pool, et ses nombreux affluents offrent un réseau navigable de plus de 10.000 kilomètres, aussi dès les premières expéditions songea-t-on à utiliser ce gigantesque réseau fluvial. Un service s'organisa progressivement pour les explorateurs, les passagers, les transports de matériel et aussi pour le courrier. Dès le début de l'Etat Indépendant du Congo tout vapeur sur le fleuve était tenu de transporter le courrier gratuitement pour le compte de l'administration postale. La flottille de l'Etat, en perpétuelle évolution à partir de 1886, se vit bientôt forte d'une vingtaine d'unités. L'Etat organisa, suite à l'apport des nouveaux navires, à partir du 1er juillet 1896 un service public postal de transport sur le haut fleuve avec des liaisons régulières vers les Falls (Stanleyville), Bangui, Lusambo et Luebo. Il s'attribua, de ce fait, le monopole du transport du courrier.

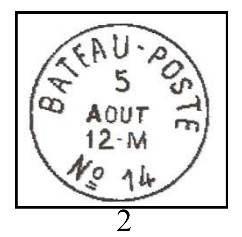
Afin de pouvoir oblitérer les objets de correspondances à destination de localités non munies d'un bureau de poste, on fit fabriquer 20 cachets « BATEAU-POSTE N° - » numérotés de 1 à 20 et dont une partie seulement fût attribuée dès juillet 1896 à certains navires (les plus importants).
Il existe deux types de cachets, utilisés à des périodes différentes :

1° 1896 - 1902 : Indication de l'année dans la partie centrale, juste en-dessous du jour et du mois, quasiment toujours frappé en bleu sur timbres d'avant 1900 (émissions 1887 ou type Mols). Très rarement daté 1896, souvent 1897, parfois 1898 et rarement 1899 ou 1900. Connu avec les n° 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, et 12.
2° 1898 – 1902 : Plus d'année mais indication de l'heure suivie de M ou S (matin, soir) et frappé le plus souvent en noir. Connu avec les n° 4, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20.

L'ensemble des 20 cachets ont tous des mesures angulaires différentes. Le n° 9 n'a jamais été rencontré et les 17, 18, 19 et 20 n'ont probablement jamais été mis en service.



1



2

Les dernières utilisations connues des cachets BATEAU-POSTE datent toutes de l'année 1902, il semblerait donc qu'au cours de cette année 1902 on retira progressivement les cachets de la circulation.
La grande rareté de documents revêtus de ce cachet (on connait une bonne vingtaine de cartes postales et deux lettres) a, bien sûr, incité les faussaires à créer de faux document « bateau-poste ».



Lettre avec affranchissement à 50 c. composé de 2 timbres à 25 c. orange à destination de Gand, oblitération « BATEAU-POSTE N° 18 » en bleu et sans date, au verso cachet de transit Léopoldville 27 septembre 1904 et d'arrivée Gand 7 novembre 1904.

En septembre 1904 cela faisait trois ans et neuf mois que les timbres à 25 c. orange étaient hors cours, de plus, rappelons que les cachets BATEAU-POSTE ne sont plus en service au-delà de 1902 ! Le support étant authentique on a donc remplacé l'affranchissement d'origine (certainement constitué de deux 25 c. bleu).
On peut trouver un petit nombre de timbres isolés revêtus d'une oblitération Bateau-poste, soit provenant de documents d'époque dont ils ont été détachés ou ayant reçu une oblitération de complaisance (même sur timbre d'émission plus récente que la période normale d'emploi de ces cachets, voir ci-dessous).



Oblitération du bateau-poste n°4 sur timbre à 5 c. vert de l'émission de 1915 !



Lettre sans indication d'origine à destination de Grez-Doiceau,
oblitération « BATEAU-POSTE N° 4 / FEVR 6 / 8-M » en noir,
au verso cachet de transit Léopoldville 16 février 1907 et d'arrivée Grez-Doiceau 7 avril 1907.

En février 1907 cela faisait plus de 4 ans que les cachets BATEAU-POSTE n'étaient plus utilisés à bord des vapeurs.
Comme pour le document précédent, les mesures angulaires du cachet apposé sur cette lettre correspondent pourtant aux mesures du cachet authentique, on aurait donc « fabriqué » ces documents en utilisant des supports authentiques dont on a remplacé l'affranchissement en les revêtant d'une oblitération au moyen des cachets originaux.
C'est uniquement parce que le faussaire a employé un support authentique, mais d'une période erronée par rapport à l'emploi normal de ces cachets, que l'on peut affirmer avec certitude que ces documents sont des falsifications destinées à tromper les collectionneurs.

ÉMISSION DE 1922 - "SURCHARGE TYPOGRAPHIQUE DE BOMA" - FAUSSE CURIOSITÉ SUR SUPPORT INADÉQUAT

On m'a soumis récemment une paire verticale du 5 c. surchargée 10 c. en rouge de l'émission de 1922 « Surcharge de Boma » n° 100 du Catalogue Officiel de Belgique dont un exemplaire était surchargé et son voisin étant resté sans surcharge.

Il faut savoir qu'à l'époque, suite au manque de valeurs à 10 et 25 centimes dans la colonie, le Gouverneur Général du Congo décida de procéder à la surcharge de timbres en stock à Boma en grande quantité afin de répondre à d'urgents besoins postaux. On confectionna des planches de 50 surcharges afin de pouvoir surcharger les feuilles de 50 exemplaires en une seule fois. On employa les timbres au type « Mols » de l'émission de 1915, à savoir, le 5 c. vert et le 1 Fr. olive qui reçurent la surcharge 10 c., le 40 c. brun carminé et le 5 Fr. orange qui furent revêtus de la surcharge 25 c.

Dans le cas qui nous intéresse, à savoir le 10 c. sur 5 c. vert, on procéda à quatre tirages au cours de l'année 1922, en janvier, en mai, début et fin septembre. La planche des surcharges ayant été démontée et remontée entre chaque tirage elle ne fut jamais exactement remontée à l'identique et cela eut comme conséquences de créer quatre types de planche de surcharge (a, b, c, d). La principale différence entre celles-ci étant la distance qui sépare les deux groupes de barres parallèles et la distance entre 10 et C. La couleur de la surcharge étant carmin pour le type a et vermillon pour les autres types.
Le stock présent à Boma à cette période comprenait plusieurs combinaisons des planches des cadres et des centres issues des différents tirages de la maison Waterlow de Londres qui était le fabricant de ces timbres. Ces différentes combinaisons des planches étaient provoquées suite aux ajouts de marques de repères ou de légères modifications ou encore au remplacement de la planche des cadres ou des centres. Pour la valeur à 5 c. la surcharge fut apposée sur les combinaisons V.2 (cadres) + E.2 (centres), V.3+E.3 et VI+F.
(Cette dernière combinaison fût également employée pour l'impression de petits feuillets de 10 exemplaires destinés à la confection de carnets, nous y reviendrons).

Un examen minutieux de la surcharge présente sur la pièce qui m'a été soumise permet de tirer immédiatement la conclusion que cette surcharge est fausse à tout point de vue.

En effet, si la couleur (un peu trop orangé) se rapproche de la couleur des surcharges authentiques en vermillon, la mesure des distances entre les différents éléments de la surcharge permet aisément d'identifier cette surcharge comme fausse. En plus, la fluidité et la texture de l'encre étant différentes de celle employée à l'époque, la surcharge ne montre pas les légères imperfections inhèrente à l'encre d'origine.

D'autre part, l'examen des timbres montre qu'ils sont issus de la combinaison VI+F (la planche des centres F présentant un gros point noir dans la montagne, point présent dans les 50 figurines de la planche ainsi que dans la planche des feuillets pour carnets) mais qu'ils ne proviennent pas d'une feuille de 50 mais d'un feuillet de carnet **α** position 8-10. (Les feuillets de 10 timbres pour carnet étaient imprimés par planche de 4 feuillets, ceux-ci dénommés **α**, **β**, **γ** et **δ**). Les planches pour carnets étaient découpées en feuillets de 10, ceux-ci étaient ensuite rognés, assemblés avec d'autres valeurs et divers encarts publicitaires, insérés dans une couverture et enfin agrafés directement chez Waterlow à Londres et ensuite expédiés. De ce fait aucun timbres pour carnet ne fut jamais employé pour être surchargé dans la colonie.

En conclusion, si habile que soit le faussaire pour imiter une surcharge comme celle-ci, et qui tromperait bon nombre de collectionneurs, il ne s'est pas toujours donné la peine d'étudier convenablement l'émission et se trompe allégrement de support pour fabriquer ses « curiosités ». L'étude du support est primordiale dans les émissions surchargées, en tout cas, certainement pour les timbres du Congo Belge.

SUMMARY: Congo: Some falsifications.

1887 issue : the "unissued" grey 10 Frs.

One sees from time to time a grey 10 Frs of the second Leopold II series sold as "not issued" as the 25 Frs and 50 frs (COB 13A and 13B).

The perforation is slighty ondulated in comparaison to a sheet of 25 Frs. The paper is also brighter and the thickness 75 microns instead of 85 microns. The gum is whiter and not cracked as it used to be. Imprint on the back is too heavy. The letters F and S are different.

These differences show that this is not a stamp from the original issue of 1887 series.

1898 issue : the partly unperforated 3.50 Frs "Mols".

The perforation in Waterlow Bros & Layton (printers of these stamps) was carried out on a line by line perforating machine operated by a foot pedal. It often happened that the operator forgot a horizontal or vertical line. It is much rarer that the operator positionned wrongly his bundle to make the first line of perforation. The first line was then more slightly diagonal than the other stamps alignment. It was then easy to cut close to this first punch line to create a "rare" item.

False "Bateau-Poste" mail.

To obliterate mail from locations not blessed with a Post Office and transported by steamboat on the Congo River, 20 "Bateau-Poste"cancels were manufactured and numbered from 1 to 20. Only some were attributed to some ships (the largest) in July 1896.

There were two types:
1/ 1896-1902: indication of the year in the lower central section, below the day and month, almost always in blue and on stamps before 1900 (1887 Leopold II issue or Mols). Rarely in 1896, often 1897, sometimes 1898 and rarely in 1899 or 1900. Notably are No. 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8 and 12.
2/ 1898-1902: with no year but only time indication followed by M or S (morning or evening). Applied mostly in black. Notably are No. 4, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19 and 20.

Each cancel had different angular measurements. No.9 was never seen and No. 17, 18, 19 and 20 have never been put into service (were used unoffically).

The last known date of any cancellations is year 1902.

Mails with "Bateau-Poste" cancels are rare. Only about twenty postal cards and two letters are known.

All mail after 1902 or with stamps other than the 1887 issue or Mols EIC are false.

Issue 1922 - typographic Boma overprint.

Scarcity of 10 cents and 25 cents values forced the Governor General of Congo to overprint stamps of the Boma stock to meet demand.

Sheets of 50 “bilingual Mols 1915” were used, namely 5c and 1 fr. for the 10c overprint and 40c and 5 fr for the 25c overprint. There were 4 issues resulting in 4 different overprint types. The main difference is the distance between the two groups of parallel bars and the distance between 10 and C.

The illustration here under presented with a pair of stamps partly overprinted are false:
- Color overprint is a little too orange.
- Measurement of distance does not match any of the 4 types.
- The combination of frame and center is VI + F (black spot perceived in the mountains) and is typical of an alpha sheet of 10 from a booklet and not from sheet of 50.

SAMENVATTING: Congo: enkele vervalsingen.

1887 uitgave: de grijze "niet uitgegeven" 10 Fr .

Soms ziet men een grijze 10 Frs. van de tweede Leopold II reeks (1887) te koop voorgesteld als “”niet uitgegeven” zoals de 25 Frs. en 50 Frs (COB 13A en 13B).

De tanding is lichtjes kronkelend en niet rechtlijnig zoals zichtbaar op een 25 Frs. vel. Papier is dunner: 75 micron in plaats van 85 micron. De gom is witter en ongebarst. Indruk op de achterkant is sterker. De letters F en S zijn verschillend.

Deze verschillen duiden aan dat deze postzegel niet uitgegeven werd samen met de 1887 reeks.

1898 uitgave: de "Mols" 3.50 Frs gedeeltelijk ongetand.

De perforatie in Waterlow Bros & Layton (drukker van deze zegels) werd uitgevoerd op een lijn per lijn punchmachine bediend door een voetpedaal. Het gebeurde dat de werker een horizontale of verticale lijn vergat. Veel zeldzamer gebeurde het dat hij zijn bundel misplaatste voor de eerste lijn van perforatie. Deze was dan ietsje meer diagonaal dan de ander uitlijningen van de zegelvel. Men hoeft dan slechts zo dicht mogelijk bij deze lijn te snijden om een "zeldzamheid" te sheppen.

Valse "Bateau-Poste" post.

20 stempels "bateau-Poste" werden vervaardigd om de post, afkomstig van plaatsen niet voorzien van een postkantoor en per stoomboot op de Congostroom vervoerd, af te stempelen. Deze 20 "Bateau-Poste" stempels, genummerd van 1 tot 20, werden gedeeltelijk toegekend aan een aantal schepen (de grootste) in juli 1896.

Twee types bestaan:
1. 1896-1902: vermelding van het jaar in het centrale deel, onder de dag en maand, bijna altijd in het blauw en alleen op postzegels voor 1900 (1887 leopold II uitgave of Mols EIC) Zeldzaam in 1896, vaker in 1897, soms in 1898 en zeldzaam in 1899 en 1900. Gekend zijn Nr 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8 en 12.
2. 1898-1902: geen jaaraanduiding maar alleen de tijd gevolgd door M of S (morgen of avond). Meest in zwart. Gekend zijn Nr 4, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19 en 20.

Elke stempel heeft zijn eigen hoekmetingen. Nr 9 is tot nu nooit ontmoet en nr. 17, 18, 19 en 20 werden nooit officieel gebruikt.

De laatst bekende datum is het jaar 1902.

Post met « Bateau-Poste » afstempelingen is heel zeldzaam. Een twintigtal postkaarten en twee brieven zijn gekend.

Iedere brief na 1902 of met niet 1887 reeks of niet EIC Mols zegels is vals.

Issue 1922 - typografische overdruk Boma.

Wegens een tekort aan 10 en 25 cent waarden, was de gouverneur-generaal van Congo verplicht om aan de vraag te voldoe, postzegels van de Boma voorraad te overdrukken.

Vellen van 50 van de “tweetalige Mols 1915” reeks werden gebruikt, namelijk 5c en 1 fr. voor een 10c

overdruk en de 40c en 5 fr. voor een 25c overdruk. 4 opeenvolgende uitgaven werden gemaakt met telkens een verschillende overdruktype. Het belangrijkste verschil ligt in de afstand tussen de twee parallelle strepen en de afstand tussen 10 en C.

De afgebeelde paar met een niet overdukte zegel is een vervalsing
- overdrukkleur is ietsje te oranje.
- de afmeting van de afstanden komt niet overeen met één van de 4 types.
- de combinatie van kader en center is VI + F (zwarte vlek in de bergen) en is afkomstig van een alfa boekje van 10 en niet van een vel van 50.

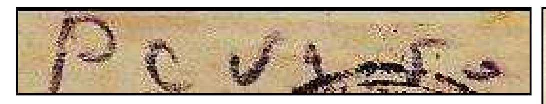
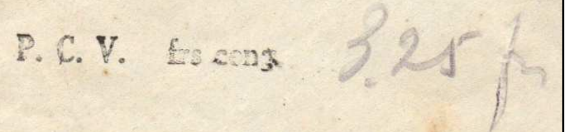
Le courrier "Under cover" de la légation de Belgique à Lisbonne 1940-1945

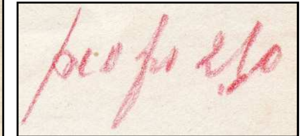
Par Thomas Lindekens

Introduction

Lorsque la Belgique capitula le 28 mai 1940, les relations postales avec le Congo Belge furent interrompues. Dès lors les personnes qui voulaient quand même communiquer avec la colonie durent ruser. Elles mirent en place un système d'acheminement via des pays neutres. Les lettres étaient envoyées à l'adresse d'un passeur de courrier à Lisbonne/Portugal qui les groupaient et les mettaient dans une grande enveloppe (under cover) à destination de Léopoldville où le courrier était censuré et redistribué.

Cet article prouvera que la légation de Belgique à Lisbonne faisait passer du courrier à destination du Congo Belge via un service de lettres de groupages (under cover). La particularité de ces lettres est l'absence totale d'affranchissement au départ. Elles portent toutes une inscription au crayon bleu ou rouge: "PCV fr" + un montant, cette marque manuscrite sera remplacée vers 1944 par une griffe " P.C.V. frs Congo" + un montant au crayon. Pour le moment, on ne sait pas où était appliquée cette marque.



Ce montant s'emble correspondre au tarif de la lettre intérieur qui est:

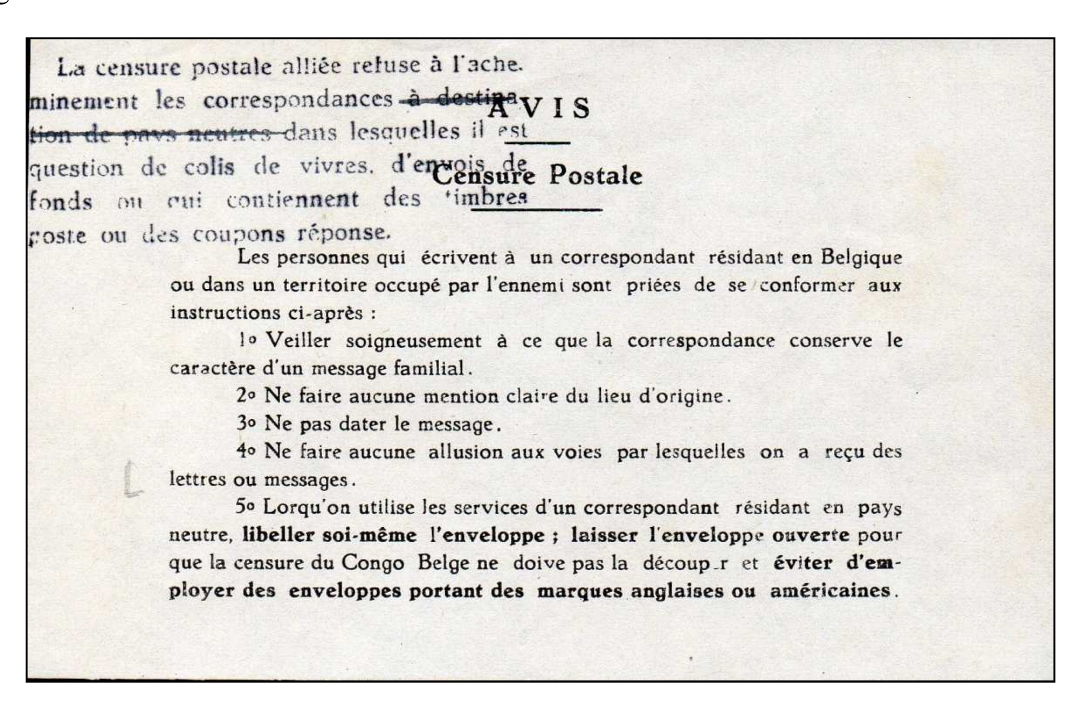
Du 1-7-1940 au 30-11-1940:	1.25fr. pour les 10 premiers grammes. + 0.75fr./10gr supplémentaires.
Du 1-12-1940 au 14-9-1945	2.50fr. pour les 10 premiers grammes. + 0.75fr./10gr supplémentaires.

Ce port (=échelon) était payé par le destinataire au Congo Belge sous forme de timbres (taxes ou autres) ou d'argent liquide.

Il existe à ce jour une seule lettre avec un cachet rectangulaire mauve "Transmis par le consulat de Belgique à Lisbonne - Ref..."

Transmis par le Consulat de Belgique à Lisbonne Ref: 7491

Deux possibilités m'ont été proposées afin de déterminer la signification de PCV: "Payé Contre Valeur" et "Payé Contre Vérification".
Ces lettres étaient pour la plupart transportées ouvertes, comme le signale cet avis de la censure du Congo Belge retrouvé dans l'une d'entre elles.



AVIS

Censure Postale

La censure postale alliée refuse à l'acheminement les correspondances ~~à destination de pays neutres~~ dans lesquelles il est question de colis de vivres, d'envois de fonds ou qui contiennent des timbres poste ou des coupons réponse.

Les personnes qui écrivent à un correspondant résidant en Belgique ou dans un territoire occupé par l'ennemi sont priées de se conformer aux instructions ci-après :

1° Veiller soigneusement à ce que la correspondance conserve le caractère d'un message familial.

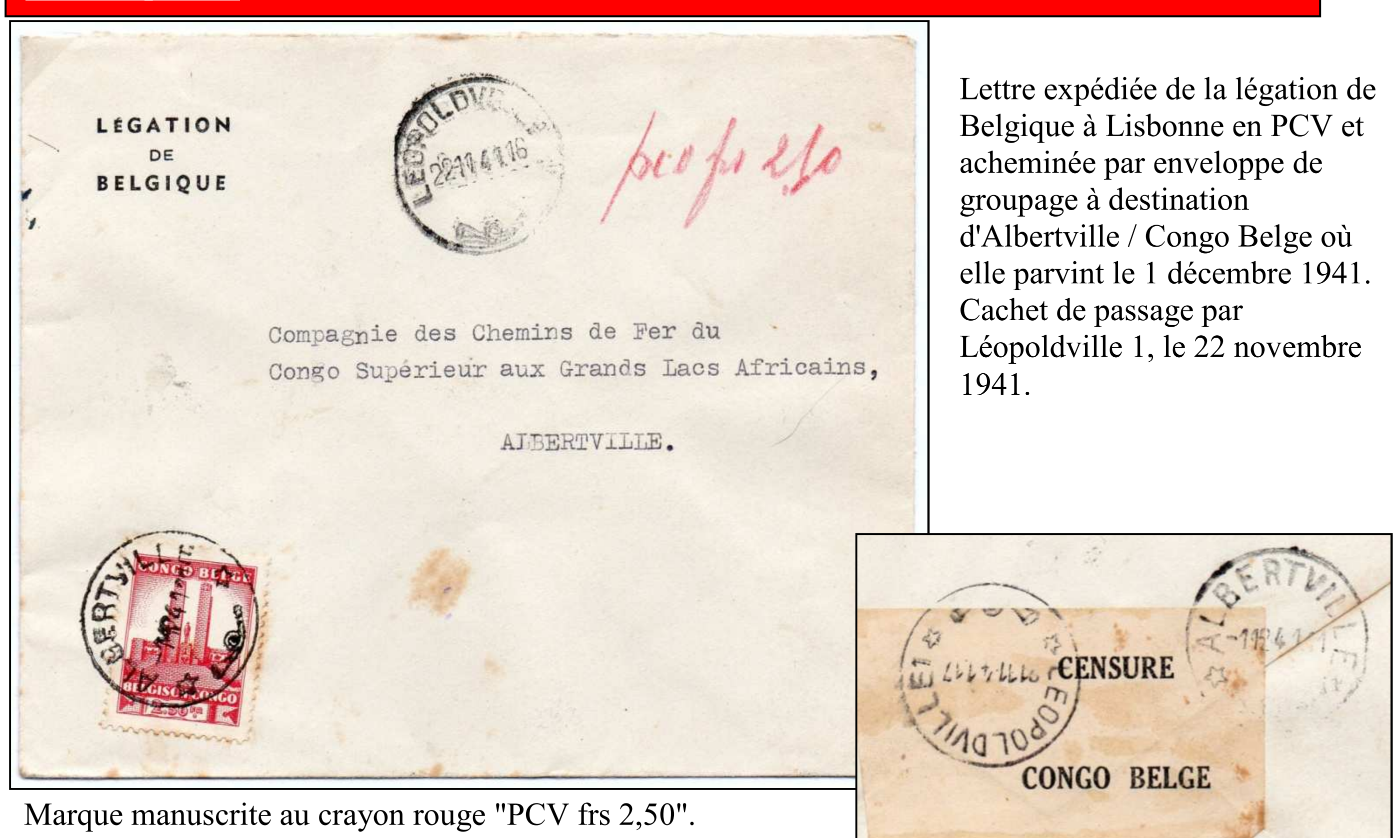
2° Ne faire aucune mention claire du lieu d'origine.

3° Ne pas dater le message.

4° Ne faire aucune allusion aux voies par lesquelles on a reçu des lettres ou messages.

5° Lorqu'on utilise les services d'un correspondant résidant en pays neutre, **libeller soi-même l'enveloppe ; laisser l'enveloppe ouverte** pour que la censure du Congo Belge ne doive pas la découper et **éviter d'employer des enveloppes portant des marques anglaises ou américaines**.

Histoire postale



Lettre expédiée de la légation de Belgique à Lisbonne en PCV et acheminée par enveloppe de groupage à destination d'Albertville / Congo Belge où elle parvint le 1 décembre 1941. Cachet de passage par Léopoldville 1, le 22 novembre 1941.

Marque manuscrite au crayon rouge "PCV frs 2,50".

Tarif: 1[er] port intérieur: 2.50fr. (du 1-12-1940 au 14-9-1945), ce montant fut payé par le destinataire le 1[er] décembre 1941 à l'aide d'un timbre à 2.50fr. de l'émission dite "Monument Albert".

La lettre fut censurée et fermée à Léopoldville 1, le 21 novembre 1941 avec une bande (type Aa selon l'étude de Jeukens) "CENSURE CONGO BELGE".



Lettre transmise via la légation de Belgique à Lisbonne en PCV et acheminée par enveloppe de groupage à destination d'Inongo / Congo Belge où elle parvint le 27 octobre 1942. Cachet de passage par Léopoldville 1, le 22 octobre 1942.

Marque manuscrite au crayon bleu "PCV frs 2,50".

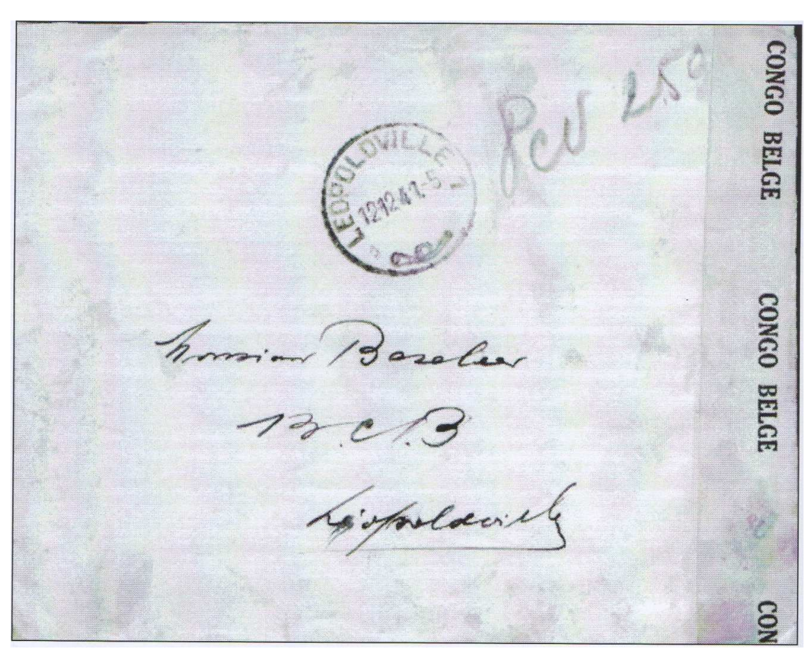
Source: Collection privée

Tarif: 1er port intérieur: 2.50fr. (du 1-12-1940 au 14-9-1945), ce montant fut payé par le destinataire le 27 octobre 1942.

La lettre fut censurée et fermée à Léopoldville 1, le 21 novembre 1941 avec une bande (type Aa) "CENSURE CONGO BELGE" + numéro de censeur "42".

Cachet violet "transmis par le consulat de Belgique à Lisbonne. Ref: *7491*"



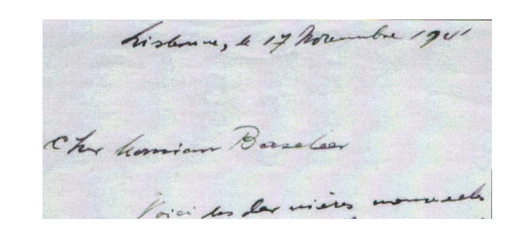


Bande de censure (type Aa) "CENSURE CONGO BELGE" apposée à Léopoldville 1.

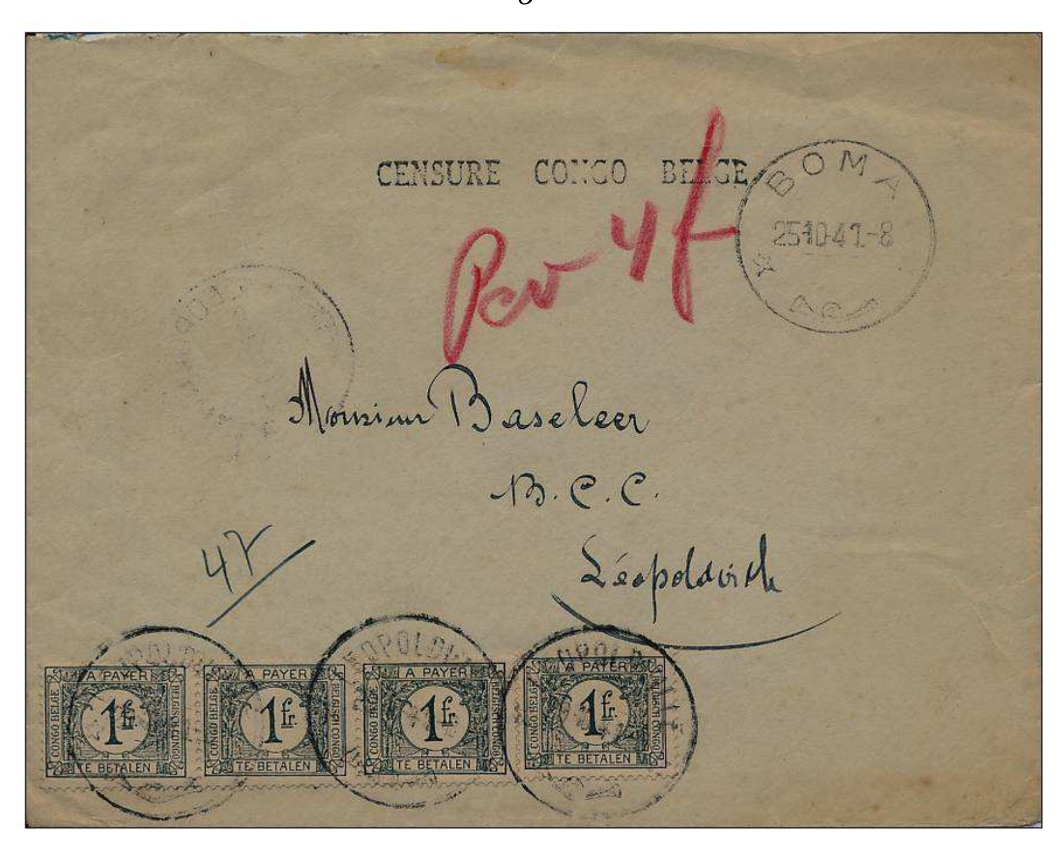
Lettre écrite le 17 novembre 1941 à Lisbonne et transmise par la légation de Belgique à Lisbonne en PCV et acheminée par enveloppe de groupage à destination de Léopoldville / Congo Belge où elle parvint le 12 décembre 1941.

Marque manuscrite au crayon bleu "PCV frs 2,50".

Tarif: 1er port intérieur: 2.50fr. (du 1-12-1940 au 14-9-1945), ce montant fut payé par le destinataire.



Source: Collection privée





Lettre acheminée via la légation de Belgique à Lisbonne (même destinataire que la lettre précédente) en PCV et acheminée par enveloppe de groupage à destination de Léopoldville / Congo Belge où elle parvint le 28 octobre 1941. Cachet de passage par Boma le 24 et 25 octobre 1941

Marque manuscrite au crayon rouge "PCV 4f".

Tarif: (du 1-12-1940 au 14-9-1945),

- 1er port intérieur: 2.50fr.
- 2ème port intérieur: 0.75fr.
- 3ème port intérieur: 0.75fr.

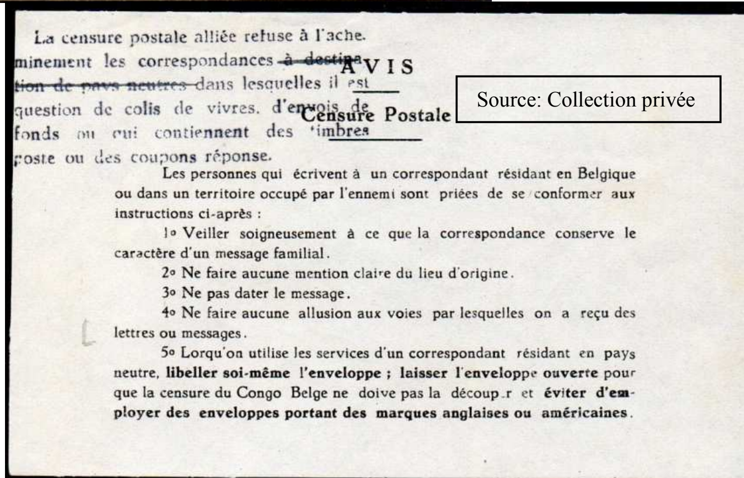
4fr.

Ce montant fut payé par le destinataire le 28 octobre 1941 à l'aide d'une bande de 4 de timbres taxe à 1fr.

La lettre fut censurée à Boma le 24 ou 25 octobre 1941 avec une griffe (type Baa selon l'étude de Jeukens) "CENSURE CONGO BELGE" en noir".







AVIS

Censure Postale

La censure postale alliée refuse à l'acheminement les correspondances ~~à destination de pays neutres~~ dans lesquelles il est question de colis de vivres, d'envois de fonds ou qui contiennent des timbres poste ou des coupons réponse.

Les personnes qui écrivent à un correspondant résidant en Belgique ou dans un territoire occupé par l'ennemi sont priées de se conformer aux instructions ci-après :

1° Veiller soigneusement à ce que la correspondance conserve le caractère d'un message familial.

2° Ne faire aucune mention claire du lieu d'origine.

3° Ne pas dater le message.

4° Ne faire aucune allusion aux voies par lesquelles on a reçu des lettres ou messages.

5° Lorqu'on utilise les services d'un correspondant résidant en pays neutre, **libeller soi-même l'enveloppe ; laisser l'enveloppe ouverte** pour que la censure du Congo Belge ne doive pas la découper et **éviter d'employer des enveloppes portant des marques anglaises ou américaines**.

Source: Collection privée

Avis de la censure du Congo Belge glissé à l'intérieur de la lettre.

Lettre transmise via la légation de Belgique à Lisbonne en PCV et acheminée par enveloppe de groupage à destination d'un militaire à Léopoldville / Congo Belge où elle parvint le 17 mars 1944. La lettre fut redirigée vers Kamina où elle parvint le 25 mars. Transit par Léopoldville-Kalina le 18 mars.

Griffe noire "P.C.V. frs cong" + montant au crayon "3,25" + cachet "T" en noir.

Tarif: (du 1-12-1940 au 14-9-1945),

- 1er port intérieur: 2.50fr.
- 2ème port intérieur: 0.75fr.

3.25fr.

Ce montant fut payé par le destinataire le 25 mars 1944 à l'aide d'un 60c. (émission palmiers) + 1fr. et 2fr. timbre taxe.

La lettre fut censurée et fermée à Léopoldville le 17 mars 1944 avec une bande (type Aa) "CENSURE CONGO BELGE" + numéro de censeur "34".

SUMMARY: The "Under cover" mail of the Belgian Legation in Lisbon from 1940 to 1945.

The postal relations with the Belgian Congo were interrupted when Belgium capitulated on May 28 th 1940. Therefore people, who still wanted to contact the colony, had to use an artifice. They put up a routing system through neutral countries. The letters were sent to the address of a mail ferry-man in Lisbon / Portugal which grouped and put them in a large envelope (under cover) to Léopoldville where the mail was censored and redistributed.

This article will prove that the Belgian Legation in Lisbon was passing mail to the Belgian Congo via service of letters groupings (under cover) . The particularity of these letters is the total postage absence at the departure. All bear a pencil inscription in blue or red: " PCV fr" + amount . Around 1944, the handwritten mark was replaced by a mark "PCV frs Congo " + amount. At the moment we do not know where this mark was applied. Two possibilities have been proposed to determine the significance of PCV: "Paid Agains Value" and "Paid Against Verification". These letters were mostly carried open.

SAMENVATTING: De "Under cover" post van de Belgische legatie in Lissabon 1940-1945.

De postverbindingen met Belgisch Congo werden onderbroken toen België de 28 mei 1940 capituleerde. Wie nog contact met de kolonie wilde moest andere wegen zoeken. Daarom werd een doorstuur systeem via neutrale landen ingesteld. De brieven werden naar het adres van een koerier post in Lissabon / Portugal verstuurd en gegroepeerd. Deze verzond ze in een grote envelop (onder cover) naar Leopoldstad waar de post gecensureerd en herverdeeld werd.

Dit artikel heeft tot doel te bewijzen dat de Belgische gezantschap in Lissabon post naar Belgisch Congo doorstuurde via een dienst van briefgroeperingen (under cover) . De bijzonderheid van deze brieven is de totale afwezigheid van frankering bij zijn vertrek. Alle brieven hebben een " PCV fr " + bedrag vermelding in blauw of rood potlood. De handgeschreven merk zal rond 1944 vervangen worden door een " PCV FRS Congo " + bedrag merk in potlood . Voor het ogenblik is ongekend waar dit merk aangebracht werd. Twee mogelijkheden zijn voorgesteld voor de betekenis van PCV: "Betaald Tegen Waarde" en "Betaald Tegen Verificatie". Deze brieven werden meestal open vervoerd.

Burundi – 1965 – Monnaies d'or – « Gold coins stamps »

Par Philippe Lindekens



Voici un de mes derniers coups de cœur, cette fois sur une série de philatélie moderne, qui s'est produit par hasard en découvrant sur Ebay des lettres affranchies avec ces timbres particuliers qui se rencontrent si peu souvent sur courrier.

Cette superbe émission, unique pour nos ex-colonies est reprise dans le COB sous les numéros 146 à 153 et poste aérienne PA 17 à PA24 :


1965. Monnaies d'or. Sujets et diamètres divers, ronde. Impression en relief sur carton. H.C.

146/53	2F + 50c - 4F + 50c - 6F + 50c - 8F + 50c ★★ 12F + 50c - 15F + 50c - 25F + 50c - 40F + 50c **La série (8v.)**	**9,00**
PA17/24	3 + 1 - 5 + 1 - 11 + 1 - 14 + 1 - 20 + 1 - 30 + 1 50 + 1 - 100F + 1F **La série (8v.)**	**12,00**

Chaque série comporte 8 timbres-postes qui sont des reproductions en relief des pièces de monnaies en cours à l'époque avec les armoiries ou l'effigie de Sa Majesté le Roi Mwambusta IV, Mwani (« Roi » en Kirundi) du Burundi, encerclé d'une bordure décorative multicolore sur laquelle sont estampés en or & relief les animaux du Burundi (antilope, éléphant, buffle, hippopotame, guépard & lion)

- Antilope Impala (Aepyceros melampus)
- Guépard (Acinonyx jubatus)
- Buffle africain (Syncerus caffer)
- Hippopotame (Hippopotamus amphibius)
- Eléphant (*Loxodonta africana)*
- Lion (Felis Leo)

Ces 6 animaux sont repris sur d'autres timbres du Royaume du Burundi (voir ci-contre).













Nous sommes en présence de timbres imprimés sur papier carton, circulaires, avec impression alliant la couleur et le métal (or) donnant un relief important aux timbres. Ceux-ci ont des diamètres différents par paire de valeurs. Ce sont également des timbres avec surtaxes et les 2 séries furent émises à des dates différentes, l'une normale, l'autre avec mention complémentaire « poste aérienne » et valeurs particulières.

Ces timbres-postes sont sans gomme, non dentelés avec dessin spiralé multicolore au verso analogue aux dessin créés par les « spirographes » de mon enfance (début des années 1970) – ces timbres devaient donc être fixés avec addition de colle.

Sa Majesté le Roi Mwambusta IV

Infos & photos prises sur Wikipédia



Ganza sabwa = « règne et sois courtisé » en Kirundi



Avant-dernier roi de la dynastie Ganwa qui a régné sur le Burundi pendant plus de trois siècles, **Mwambutsa IV** (1911-1977) est le fils de Mutaga IV Mbikije et de la princesse Ngenzahago. Mwambutsa IV a trois ans lorsqu'il accède au trône, à la mort de son père. Le Burundi fait alors partie de

l'Est Africain Allemand, avant d'être inclus dans la colonie belge du Ruanda-Urundi après la Première Guerre mondiale. Mwambutsa fut intronisé à Muramvya le 16 décembre 1915, sous le nom de règne de Mwambutsa IV Bangiricenge. Néanmoins, ce n'est qu'en 1931, alors âgé de 20 ans, qu'il est investi des pleins pouvoirs.

Tout au long de son règne, Mwambutsa IV va tenter de s'émanciper de la tutelle colonisatrice. La Belgique lui imposa à l'aube de l'indépendance de créer un parlement et d'organiser des élections multi-ethniques en 1961. Conscient de l'évolution de la société burundaise et de ses divisions intérieures, Mwambutsa manœuvra habilement en se proclamant au-dessus des partis. Il devint alors le premier chef d'État du Burundi indépendant. Malheureusement, les divisions entre les différentes composantes du Burundi furent telles que le pays sombra dans une période d'instabilité, avec des assassinats politiques, des massacres et des coups d'État successifs.

Détaillons les séries :

1) 8 timbres-postes émis le **9 août 1965** à 90.000 séries complètes
- 2F+50c – rouge & jaune + or – diam.38mm
- 4F+50c - bleu & rouge + or – diam. 38mm
- 6F+50c – orange & gris olive clair + or – diam . 44mm
- 8F+50c – bleu clair & violet + or – diam. 44mm
- 12F+50c – vert clair & violet + or – diam. 56mm
- 15F+50c – vert & rose + or – diam. 56mm
- 25F+50c – outremer & rose clair + or – diam 66mm
- 40F+50c – rose foncé & brun + or – diam. 66mm

Pour un total de 112F+4F = 116F





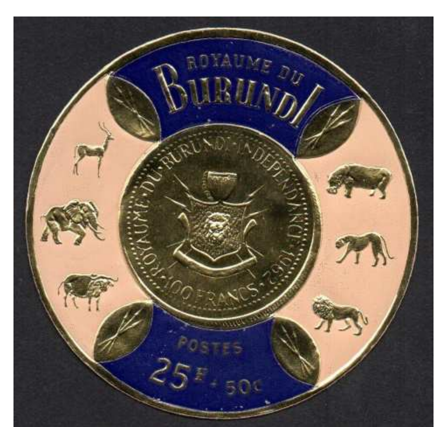












2) 8 timbres-postes de Poste Aérienne émis le **19 septembre 1965** à 30.000 séries complètes

- 3F+1F – outremer & mauve + or – diam. 38mm
- 5F+1F - rouge & vert clair + or – diam. 38mm
- 11F+1F – orange et violet + or – diam. 44mm
- 14F+1F – vert & rouge + or – diam. 44mm
- 20F+1F – noir & bleu + or – diam. 56mm
- 30+1F – brun & orange + or – diam. 56mm
- 50F+1F – bleu & bleu clair + or – diam. 66mm
- 100F+1F – bordeau & rose + or - diam. 66mm

Pour un total de 233F+8F = 241 F



Ces timbres étaient conditionnés en rouleaux emballés de 25 timbres et fournis uniquement au bureau de Bujumbura où un cachet spécial fut créé pour les oblitérer.

J'ai récemment trouvé un curieux conditionnement de la série de Poste Aérienne sous « coffret » carton renfermant 10 séries « Poste Aérienne » complètes.









La série de Poste Aérienne pouvait être employée sur lettre indépendamment du fait que celle-ci était envoyée par avion.

En juillet 1920, le Congo Belge émettait des timbres de Poste Aérienne ; ceux-ci étaient destiné uniquement à l'affranchissement du tarif aérien, comme les timbres-postes qui eux étaient uniquement destinés au port normal de la lettre. Cela fut suivi assez régulièrement jusqu'en 1935 mais déjà dès le départ, on vit apparaître des affranchissements ne respectant pas la règle. Jamais à ce jour, nous n'avons rencontré de taxation pour non respect de cette règle.



Port avion à 1.50Fr pour trajet intérieur par avion affranchi en timbre de poste aérienne.

D'autres pays ont également émis ce genre de « coins stamps » à peu près à la même période.





Ce fut aussi une surprise de découvrir la correspondance de notre regretté ami Georges Celis avec Mr Ludwig – à noter que Georges créait déjà une correspondance philatélique soutenue à 25 ans.



C'est aussi l'occasion d'ouvrir une parenthèse sur ces philatélistes « du terrain » qui ont vécu la philatélie au quotidien alors que nous, nous collectionnons à rebours des timbres et lettres du passé. On aura souvent à l'esprit l'expression « c'est philatélique », marquant ainsi que l'affranchissement des lettres entre nos mains est composé de toute pièce par un philatéliste averti. Mais d'un autre coté, il faudra reconnaître que sans ces fameux philatélistes, nous n'aurions guère grand-chose à nous mettre sous la dent. Georges a fait cela pendant près de 30 ans en respectant les règles de l'art ; toujours en respectant le tarif postal, en employant les timbres en cours à la bonne époque, en essayant au mieux d'utiliser les timbres dans le tarif pour lesquels ils avaient été créés, etc… Associant une longue amitié à ses correspondants, les lettres envoyées contenaient toujours un message personnel ou philatéliquement utile, bien souvent en relation avec l'affranchissement de l'enveloppe.

Dans son ouvrage « Deutsch Oost Afrika, Ruanda-Urundi, Rwanda & Burundi – Post Offices and cancellations 1902-1996 », Georges Celis nous apprend qu'un dateur en caoutchouc a été spécialement créé pour annuler ces timbres-postes spéciaux.



Début



novembre 1965 (déformé)

Ce dateur se composait d'une fine feuille circulaire de caoutchouc monté sur un bloc rectangulaire de mousse (environ 5mm d'épaisseur). Cela donnait une oblitération circulaire d'USUMBURA (et non BUJUMBURA) alors que ce cachet était créé en 1965, plus de 3 ans après l'Indépendance du 15 juillet 1962. Il fut rapidement déformé, le rendant plus ovale que rond.

Caractéristiques du cachet :

- Horizontal diamètre ; entre 33 et 35mm / diamètre vertical : entre 32 & 33mm
- Bloc rectangulaire de mousse, laissant des traces sur les enveloppes : environ 52 x 39mm
- Caractères très épais de dimension entre 3.5 et 4mm
- Cor de poste en bas du cachet avec 2 étoiles creuses.

Ce dateur était exclusivement destiné à annuler les timbres « Coins issue ». Ces timbres ayant une surface partiellement métallique en relief, ce cachet souple s'y adaptait parfaitement et le postier utilisa une encre très volatile permettant un séchage excessivement rapide, évitant ainsi de glisser ou de maculer les timbres.

L'heure était toujours « 10 » et l'année se composait uniquement des deux derniers chiffres, précédés d'un guillemet, en caractères plus grands que le jour & le mois.
Première date = 9-8-65 / dernière date rencontrée à ce jour par l'auteur = 21-3-66

Ce cachet fut utilisé conjointement avec Usumbura-1 littera B, G et L.



Il semblerait que le dateur fut recréé car on trouve des empreintes parfaitement circulaires en 1966 avec encre violette.

Bien que dédicacé aux timbres « Coins issue », on le trouve aussi annulant les timbres-postes normaux accompagnant ces timbres spéciaux. En d'autre terme, le postier ne s'est pas « fatigué » à changé de cachet.

Emploi postal – correspondance de Georges Celis à Mr J. Ludwig

Les tarifs postaux de 1965 me sont inconnus et ne semble ni être ceux de la fin du Ruanda-Urundi, ni être en relation avec ceux de la République du Congo qui furent changé en mai 1964. On ne peut donc qu'essayer de travailler par déduction. D'autant plus que Georges Celis a toujours réalisé des affranchissements corrects ou très proches du tarif postal.



Timbre de Poste Aérienne
3 exemplaires du 5F+1F

Lettres recommandées des 25 & 26 octobre 1965 vers Bruxelles – étiquettes avec littera F & G.
Affranchie à 15F (50c de trop).



Lettre recommandée du 14 novembre 1965 vers Bruxelles – on notera que les timbres « coins » sont annulés par le dateur spécial et le timbre normal par le dateur du bureau au littera G (aussi sur l'étiquette de recommandation). Affranchie à 14.50F.

Lettres recommandées du 23 septembre 1965 vers Bruxelles – on notera une fois de plus (probablement sur demande de Georges Celis lui-même au guichet) que les timbres « coins » sont annulés par le dateur spécial et le timbre normal par le dateur du bureau au littera B (aussi sur l'étiquette de recommandation). Affranchie à 14.50 F.



Aérogramme à 4F du Royaume du Burundi expédié par recommandé le 29 octobre 1965 vers Bruxelles déposé au guichet G – heure corrigé au bic à 16h – affranchie à 10.50 Fr – recommandation à 6.50 Fr ? – emploi probablement unique sur aérogramme.

Lettre recommandée express du 26 octobre 1965 vers sa maman Simone Celis à Bruxelles – on notera que les timbres « coins » sont annulés par le dateur spécial et le timbre normal par le dateur du bureau au littera G (aussi sur l'étiquette de recommandation). Affranchie à 30.50 F – soit en déduction 16F d'express.
Arrivée au contrôle de Bruxelles X-L le 29 octobre à 13:55 et Bruxelles J1J à 15:45 – distribution le lendemain + vignette d'absence et étiquette EXPRESS biffée.

Grande lettre recommandée express expédiée le 26 octobre 1965 vers Bruxelles, déposée au guichet G – arrivée au contrôle des express de Bruxelles X-L le 29 octobre à 13 :55 (marque de passage qui fut employée pendant une très courte période) – affranchie à 48.50 F.



Grande lettre recommandée express AR expédiée le 24 novembre 1965 vers Bruxelles, déposée au guichet G – affranchie à 54 F – timbre « Coins issue » de Poste Aérienne.





Grande lettre recommandée express AR expédiée le 19 novembre 1965 vers Bruxelles, déposée au guichet F mais dateur d'Usumbura L – affranchie à 100 F – timbre « Coins issue » de Poste Aérienne.

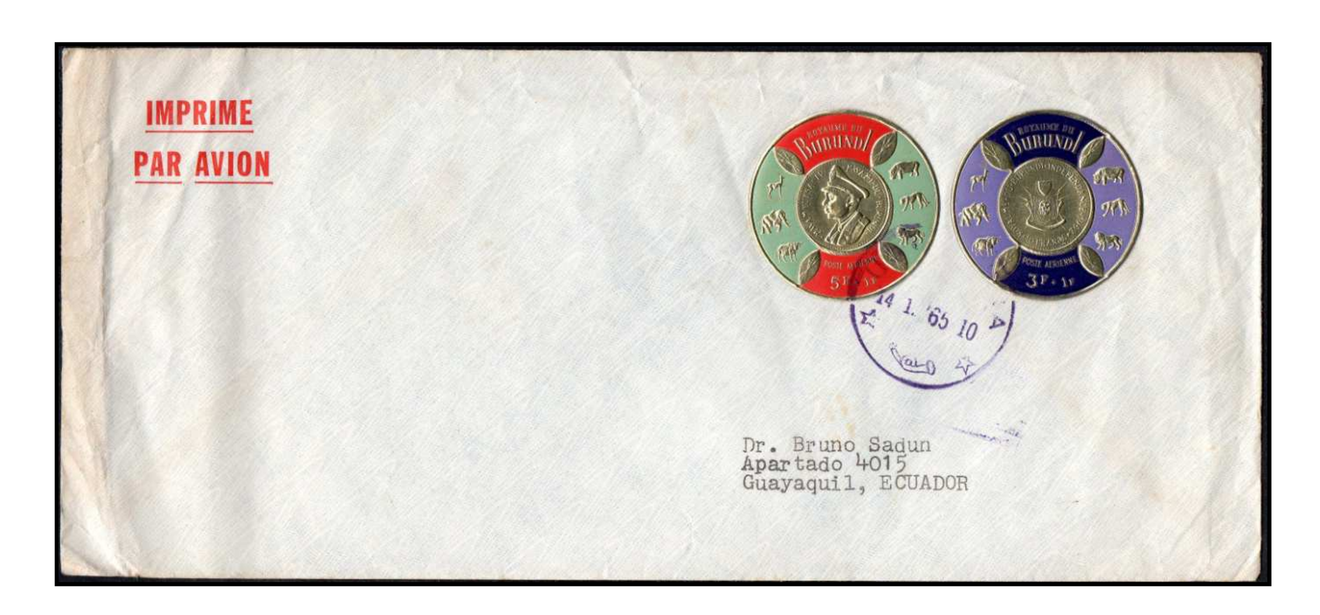
Emploi postal – privé



Carte postale expédie par avion le 21 mars 1966 de Ngozi à destination d'Anvers où elle parvint le 29 mars – dateur normal – seul courrier rencontré annulé ailleurs qu'à Usumbura – emploi probablement unique sur carte-vue. Timbre « coins issue » de Poste Aérienne (collection W. Deynckens)

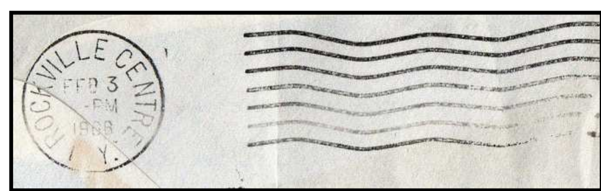
Emploi postal – commercial

Un commerçant de Bujumbura utilisa ses timbres « Coins issue » pour affranchir une multitude de lettres commerciales au tarif imprimé envoyées sans doute comme publicité à travers le monde – destinations rencontrées : USA, Ecuador, France, Allemagne – période : fin octobre 1965 / janvier 1966 – encre violette – timbres « Coins issue » de Poste Aérienne

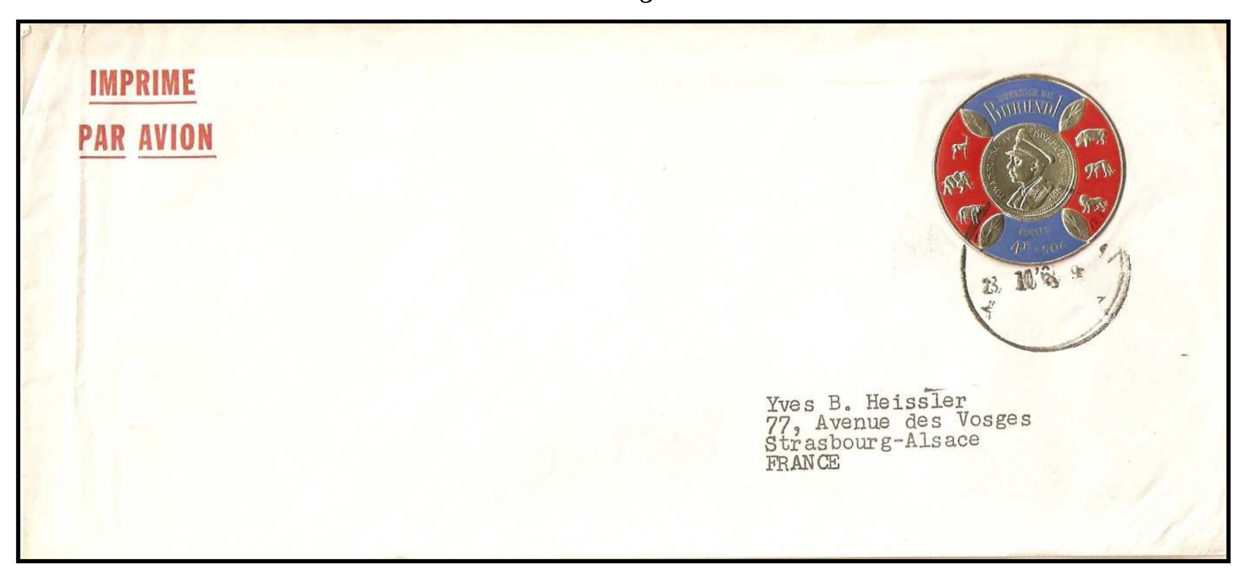


Destination ECUADOR – départ 14-12-65

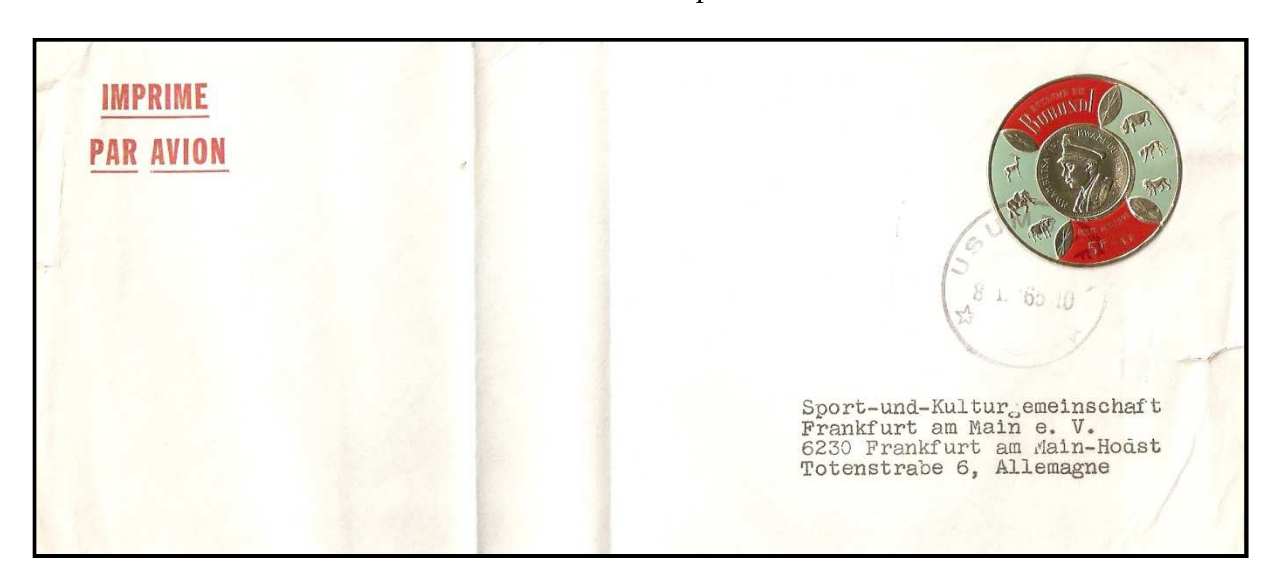




Destination USA – départ 29-1-66 / arrivée à Rockville le 3 février – redirection.



Destination France – départ 23-10-65



Destination ALLEMAGNE – départ 8-12-65

Un tout grand merci à Walter Deynckens pour son aide & pour ses scans de pièces de sa collection.

SUMMARY: Burundi - 1965 - Gold coins stamps.

1965 special stamps, issued by the Kingdom of Burundi and illustrating then in use golden coins with the effigy of Mwini (King) of Burundi - Mwambutsa IV. These round stamps without gum, on cardboard and in relief with gilding, are unique to our former colonies but were also met at the same time in other countries. Two sets of 8 stamps were issued in August and September 1965, one normal and the other with the mention "Air Mail" but without any real connection to the use of this mail by air.

A special rubber stamp was created in Usumbura to cancel these in relief stamps with a very volatile ink to adhere more easily to the metal of the stamps. Their postal employment is illustrated with 3 different mails: one of a philatelist who resided in Burundi in 1965, a private mail and the last one is transactional mail send worldwide at printed rate, probably for publicity purposes.

SAMENVATTING: Burundi - 1965 - postzegels of munten.

1965 speciale postzegels, uitgegeven door het Koninkrijk Burundi en illustrerend de toen in gebruik gouden munten met de afbeelding van Mwini (Koning) van Burundi - Mwambutsa IV. Deze ronde zegels zonder gom, op karton, in reliëf en met vergulding, zijn uniek voor onze voormalige koloniës maar bestonden toen ook in andere landen. Twee sets van 8 postzegels werden in augustus en september 1965 uitgegeven, een normale en de andere met de aanduiding "Air Mail" maar zonder werkelijk verband met een postgebruik per vliegtuig.
Een speciale rubberen stempel werd in Usumbura vervaardigd om deze zegels in reliëf af te stempelen en dit met een zeer vluchtige inkt om beter aan het metaal van de zegels te hechten. Voorbeelden van het postaal gebruik met 3 verschillende correspondenties; één van een postzegelverzamelaar welke in Burundi in 1965 verbleef, een privé-mail en een commercieel mail wereldwijds verzonden met druktarief, waarschijnlijk voor publicitaire doeleinden.